

DATE DE CONVOCATION : 26/03/2019

CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Annick LERAY, Yannick TRINQUART, Emmanuelle PELLETIER, Mickaël TANGUY, Patricia PERSAIS, Christophe LERAY, Olivier TORTELIER, Yannick GOUGEON, Marie-Hélène AUBREE, Nathalie DREAN, Laurent KERIVEL, Ronan GUIBERT, Loïc HERVOIR, Nathalie BERTHO, Nicolas LARMET, Virginie MONVOISIN, Joseph RUFFAULT (à partir de 20h00), Denis PORCHET, Karine GEORGEAIS, Magali POISSON.

PROCURATION(S) : Annick FABRE donne pouvoir à Patricia PERSAIS, Armelle LE GUEN donne pouvoir à Yannick TRINQUART, Sabrina GINGUENE-REGNAULT donne pouvoir à Emmanuelle PELLETIER, Jean-Marie LANGE donne pouvoir à Loïc HERVOIR, Martine BOUGAULT donne pouvoir à Magali POISSON.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Philippe GOURRONC

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Hélène AUBREE

Avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, le Maire remercie l'ensemble des élus présents à cette nouvelle séance de conseil Municipal, excuse les élus absents, et vérifie le quorum.

L'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

M. le Maire propose de désigner Marie-Hélène AUBREE pour assurer le secrétariat de séance. Marie-Hélène AUBREE est désignée à l'unanimité.

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la séance du 18 mars 2019. Le compte-rendu est approuvé par 21 voix pour et 4 abstentions (Martine BOUGAULT, Denis PORCHET, Karine GEORGEAIS, Magali POISSON).

Ordre du jour :

PRESENTATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

FINANCES

01. Taxes directes locales 2019
02. Budget primitif 2019 - budget principal
03. Budget primitif 2019 - budget annexe assainissement
04. Convention Tour de Bretagne Cycliste Féminin

ENFANCE, PETITE ENFANCE

05. Projet éducatif communal

POINTS POUR INFORMATION

Présentation des membres nouvellement élus du Conseil Municipal des Jeunes

Les nouveaux membres du Conseil Municipal des Jeunes ont été élus le vendredi 15 mars 2019.

Il s'agit de :

- BENOIT Emmanuel
- BUSSON Camille
- LE CHAUX Lilly
- ANGE Janis
- MONJOIN Loann
- LANCELOT Pablo
- CHAPIN Thomas
- BARON Pauline

Ils sont présentés au conseil municipal.

Finances
2019.04.001 TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Annick LERAY, Adjointe aux Finances, indique aux membres de l'assemblée délibérante que, pour faire face aux dépenses prévues au budget primitif 2019, il convient de fixer les taux des trois taxes directes locales. Elle indique les taux votés les années précédentes, à savoir :

Taxe d'habitation	15.58 %
Foncier bâti	16.36 %
Foncier non bâti	43,15 %

Mme LERAY fait part de l'avis de la commission Finances, réunie le 26 mars 2019.

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2019 comme suit :

Taxe d'habitation	15.58 %
Foncier bâti	16.36 %
Foncier non bâti	43,15 %

Finances
2019.04.002 BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Le projet de budget primitif 2019 du budget principal est présenté au Conseil municipal. Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3.414.820,00 €	3.414.820,00 €
INVESTISSEMENT	2.233.416,00 €	2.233.416,00 €

Au regard de l'équilibre des dépenses et des recettes proposé, le Conseil municipal est invité à se prononcer, par section, sur le projet de budget primitif 2019 du budget principal de la Commune. Mme LERAY fait part de l'avis de la commission Finances, réunie le 26 mars 2019.

Arrivée de Joseph RUFFAULT à 20h00.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VOTE le budget primitif 2019 du budget principal de la Commune de Goven
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
Par 21 voix pour, 3 voix contre (Martine BOUGAULT, Karine GEORGEAIS, Magali POISSON), et 2 abstentions (Joseph RUFFAULT, Denis PORCHET)
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3, et vote formel sur ces chapitres,
Par 21 voix pour, 5 voix contre (Joseph RUFFAULT, Denis PORCHET, Martine BOUGAULT, Karine GEORGEAIS, Magali POISSON)

Le budget primitif s'équilibrant :

- à 3.414.820,00 € pour la section de fonctionnement,
- à 2.233.416,00 € pour la section d'investissement,

Tel que présenté dans la note de synthèse jointe à la présente délibération, et conformément au document budgétaire proposé.

Finances
2019.04.003 BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le projet de budget primitif 2019 du budget assainissement est présenté au Conseil municipal.
Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	233.823,00 €	233.823,00 €
INVESTISSEMENT	772.785,00 €	772.785,00 €

Au regard de l'équilibre des dépenses et des recettes proposé, le Conseil municipal est invité à se prononcer, par section, sur le projet de budget primitif 2019 du budget assainissement de la Commune.

Mme LERAY fait part de l'avis de la commission Finances, réunie le 26 mars 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE le budget primitif 2019 du budget assainissement de la Commune de Goven
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3, et vote formel sur ces chapitres,

le budget primitif s'équilibrant :

- à 233.823,00 € pour la section d'exploitation,
- à 772.785,00 € pour la section d'investissement,

Tel que présenté dans la note de synthèse jointe à la présente délibération, et conformément au document budgétaire proposé.

Finances
2019.04.004 CONVENTION TOUR DE BRETAGNE CYCLISTE FEMININ

M. le Maire expose que la commune de Goven a été retenue pour accueillir l'arrivée du tour de Bretagne cycliste féminin (épreuve internationale) le mercredi 5 juin 2019. Si le Conseil municipal souhaite confirmer l'organisation de cette manifestation sur la commune, il doit signer une convention avec l'organisateur, « Tour de Bretagne féminin », afin d'établir les responsabilités et contributions qui en découlent.

La Commune s'engage à étudier avec le responsable de l'organisation les dispositions techniques relatives à cet évènement, à fournir le matériel nécessaire (barrières, alimentation électrique), à mettre à disposition des parkings, ainsi que les salles destinées au secrétariat, la presse, le contrôle anti dopage, et des douches. Six bouquets de fleurs seront prévus pour la gagnante de l'étape et les 5 porteuses de maillots distinctifs.

L'ensemble de ces dispositions est consigné dans un cahier des charges.

La Commune garantit à l'organisation toutes les facilités pour le bon déroulement de l'épreuve, notamment en matière de circulation. La municipalité prend à sa charge la communication locale (bulletin municipal, affichage municipal, site internet,...). Les associations Govenaises, les écoles, ainsi que les commerçants, sont encouragés à s'associer à cette manifestation, en amont ou pendant l'évènement.

Il est demandé à la Commune une contribution financière d'un montant de 1 000 €, qui sera versée à l'organisation, et à la communauté de communes VHBC une somme de 5 000 €.

L'épreuve se déroulera selon le règlement de l'Union Cycliste Internationale.

La convention proposée par l'organisation du Tour de Bretagne Féminin a été présentée à l'assemblée.

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Vu les termes de la convention proposée par l'organisation du Tour de Bretagne Féminin,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour, et 5 abstentions (Joseph RUFFAULT, Martine BOUGAULT, Denis PORCHET, Karine GEORGEAIS, Magali POISSON) :

- APPROUVE l'accueil, par la Commune de GOVEN, de l'arrivée de l'une des étapes du Tour de Bretagne le 5 juin 2019,
- APPROUVE la signature de la convention jointe,
- DIT que le budget requis sera inscrit au budget communal,
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention présentée et tout document se référant à cette décision.

Emmanuelle PELLETIER, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires et périscolaires, explique aux conseillers municipaux qu'il appartient à la Commune de GOVEN de rédiger son projet éducatif municipal.

Ce projet éducatif chapeaute l'ensemble des projets pédagogiques des différents services, qui accueillent des enfants de 0 à 18 ans : services petite enfance, enfance, jeunesse.

Il donne également la ligne directrice au Projet Educatif de Territoire (PEdT), qui, suivant le Code de l'Education, formalise une démarche permettant à la collectivité de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école (travail en coopération entre la Commune, les parents, les enseignants), en relation directe avec les instances du Ministère de l'Education nationale.

Le projet éducatif dont il s'agit dans la présente délibération couvre, lui, l'ensemble des enfants jusqu'à l'âge adulte. Plus largement, la commission « Affaires scolaires et périscolaires » a tenu à ce que toutes les structures municipales, même sportive, ou de loisirs, puissent être des lieux du « faire et agir ensemble », des lieux où l'on vient par plaisir, et des lieux pour accompagner et soutenir les enfants et les jeunes.

Les valeurs éducatives retenues pour ce projet sont les suivantes :

- **L'autonomie**, avec l'ambition de faire grandir les enfants en respectant leurs émotions et leurs rythmes individuels
- **La citoyenneté**, pour que les enfants réussissent à vivre ensemble dans la tolérance, la solidarité et le partage
- **L'éducation positive et la bienveillance**, impliquant le respect des enfants par l'éducateur, qui a un rôle de modèle
- **La transmission** d'une culture commune, pour faire grandir
- **Le développement durable**, avec notamment le respect de la planète, de la nature

Vu le CGCT,

Sur proposition de la Commission « Affaires scolaires et périscolaires », réunie le 5 mars 2019,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, et 4 abstentions (Martine BOUGAULT, Denis PORCHET, Karine GEORGEAIS, Magali POISSON) :

- APPROUVE le Projet Educatif communal tel que présenté en annexe,
- AUTORISE le Maire à signer tout document se référant à cette décision

➤ **Points pour information**

Le Festival du Jeu s'est déroulé le samedi 30 mars 2019 et a rencontré un vif succès. La bonne organisation de cet événement a été saluée, ainsi que l'adhésion du public. Ce projet a réuni plusieurs services, associations, écoles, et professionnels du jeu.

Concours des Maisons Fleuries : lancement du protocole. Le prix serait une sortie botanique, comme demandé en 2017. La commune de Baulon resterait associée.

Traversées de la Vilaine : 9 et 16 juin 2019

Le concours photo : « L'insolite en Vallons de Vilaine », organisé par la commission Culture est ouvert à tous. Les photos des amateurs éclairés seront exposées. Les photos, libres de droits, pourront être utilisées pour la communication municipale.

Le projet d'attribuer un nom au groupe scolaire est à l'ordre du jour des commissions Communication et Affaires scolaires le 4 avril 2019

Budget participatif : le règlement est quasiment écrit (commission Communication)

Yannick TRINQUART remercie les services techniques d'avoir vidé la grande chapelle de la Levrays, ainsi que le presbytère.

Une exposition de l'association « De la Couleur à Goven » est prévue à Pâques dans la grande chapelle.

La séance est levée à 21h38.